

scienceindustries

Association des Industries Chimie Pharma Biotech

Nordstrasse 15 · Postfach · 8021 Zürich

info@scienceindustries.ch

T +41 44 368 17 11

F +41 44 368 17 70

Aux membres du Conseil national

Zurich, le 23 novembre 2018

**Principales exigences concernant la révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub> après 2020 et le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission entre la Suisse et l'UE**

Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,

Ces 20 dernières années, l'industrie a su réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> comme aucun autre secteur, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs climatiques de la Suisse. Afin de préserver la compétitivité de la place industrielle helvétique, ce succès doit être pris en considération dans la définition de la politique climatique suisse post-2020.

Il faut créer des conditions générales stables et susceptibles de mettre encore mieux en valeur le potentiel offert par l'économie. En même temps, des simplifications judicieuses doivent être introduites afin de réduire le plus possible la charge administrative pesant sur les entreprises, surtout celles qui sont actives sur le marché mondial et qu'il faut mettre à l'abri de préjudices concurrentiels.

Principales requêtes des associations soussignées :

- **Flexibilisation des objectifs dans notre pays comme à l'étranger - agir au niveau non seulement national, mais aussi mondial** : nous adhérons à l'objectif de réduction de 50 pour cent sur le plan national, mais en demandant l'introduction d'un mécanisme de flexibilité en lieu et place de sous-objectifs fixes de réduction nationale et de compensation à l'étranger (**art. 3, al. 2 : acceptation selon la minorité I; art. 6, al. 1, 2 et 3 : acceptation selon la minorité I**). La future politique climatique de la Suisse ne doit pas faire obstacle à la possibilité de quotas nationaux et étrangers flexibles, comme le prévoit l'Accord de Paris sur le climat. Cela permettra à la Suisse, aux multiples connexions internationales, d'exploiter encore mieux son potentiel de lutte contre le dérèglement climatique dans le monde. Pour les entreprises industrielles, les mesures de réduction appliquées à leurs propres opérations restent attrayantes même avec pleine imputation des mesures prises à l'étranger. Voilà pourquoi les entreprises qui concluent des conventions d'objectifs doivent décider elles-mêmes si elles souhaitent faire prendre en compte des réductions à l'étranger (**art. 33 al. 4 let. d et al. 4bis : acceptation selon la minorité**).
- **Ouverture des conventions d'objectifs** : nous voyons dans l'ouverture complète des engagements de réduction pour toutes les entreprises en dehors du système d'échange de quotas d'émission avec renoncement à la limite inférieure de CHF 15'000, comme proposé par la CEATE-N, une mesure nécessaire pour tirer le meilleur parti du potentiel de réductions dans l'économie (**art. 33 al. 1 lettre b : acceptation selon la majorité, c'est-à-dire suppression**).

- **Pas d'augmentation supplémentaire de la taxe maximale sur le CO<sub>2</sub>** : la Suisse a déjà la taxe CO<sub>2</sub> la plus élevée du monde et celle-ci pourrait encore augmenter selon le plafond actuel (**art. 31, al. 2; acceptation selon la minorité II**). Une augmentation de ce prélèvement exige en outre un large consensus politique. Si les objectifs ne sont pas atteints, le Parlement devrait donc décider d'une majoration de la taxe à la demande du Conseil fédéral. Symétriquement, il devrait aussi être possible de réduire le prélèvement à la demande du Conseil fédéral (**art. 31, al. 3 : acceptation selon la minorité (Genecand...)**) si les objectifs intermédiaires sont atteints.
- **Un couplage rapide entre les systèmes d'échange de quotas d'émission de la Suisse et de l'UE** : pour ceux de nos membres qui sont de grands consommateurs d'énergie, il est essentiel que ce couplage s'effectue sans tarder. Nous recommandons dès lors de suivre la décision de la CEATE-N sur **l'objet du Conseil fédéral 17.073 et d'accepter le projet de loi**. Il offre aux entreprises de notre pays une sécurité de programmation et les mêmes conditions-cadre qu'à leurs concurrentes européennes en matière de politique climatique. Les entreprises à fort coefficient d'énergie, dont l'horizon d'investissement est très long, en dépendent de toute urgence. Des délocalisations de production à l'étranger ne serviraient ni la cause du climat ni l'économie suisse. L'accord signé ne doit donc en aucun cas être mis en danger (**art. 19, al. 1 et 4 (LCO2/17.071) : acceptation selon la majorité**); **art. 16a, al. 1 et 4 (couplage SCEQE/17.073) : acceptation selon la majorité**).
- **Une redistribution équitable de la taxe sur le CO<sub>2</sub>** : la contribution aux engagements de réduction et la participation au SCEQE au titre des efforts de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> se trouvent sensiblement réduits dans la mesure où, pour de nombreuses entreprises, conclure une convention d'objectifs sans redistribution n'est plus intéressant d'un point de vue économique. Pour cette raison, nous préconisons la **suppression de l'art. 41, al. 4**.
- **Prise en compte des prestations antérieures** : comme nous l'avons mentionné plus haut, le secteur industriel a réduit massivement ses émissions de CO<sub>2</sub> au cours des 20 dernières années et peut être, à ce titre, qualifié de pionnier par rapport à d'autres secteurs. Pour de nombreuses entreprises industrielles, le potentiel de réduction est déjà presque entièrement épuisé. En fixant les objectifs à atteindre d'ici 2030, il faut donc prendre en considération, pour les différents secteurs, les prestations antérieures et les réductions potentielles économiquement réalisables (**art. 3, al. 3 : acceptation selon la majorité; art. 33, al. 2, lettre b : acceptation selon la minorité**).

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de nos recommandations lors de vos délibérations et restons en tout temps disponibles pour répondre à vos questions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Dr. Stephan Mumenthaler  
scienceindustries, directeur



Dr. Jean-Philippe Kohl  
Swissmem, directeur ad.i



Dr. Stefan Vannoni  
cemsuisse, directeur



Peter Flückiger  
Swiss Textiles, directeur